

Mairie de
Carignan de Bordeaux
(33360)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---oOo---

L'an deux mille vingt, le 16 septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry GENETAY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Monsieur Thierry GENETAY, Madame Isabelle PASSICOS, Monsieur Christophe COLINET, Madame Aurélie LACOMBE, Monsieur Rémy POINTET, Madame Sandrine ALABEURTHE, Monsieur Laurent JANSONNIE, Madame Martine LACLAU, Monsieur Nicolas RAMON, Monsieur Charles ARIS-BROUSO, Monsieur Michel BONNAT, Madame Sylvie LHOMET, Monsieur Patrice DANIAUD, Madame Lactitia GADAIS, Monsieur Étienne LHOMET, Madame Sandrine LACOSTE, Monsieur Cédric FLOUS, Madame Cécile LOUIT, Monsieur Pascal LATORRE, Monsieur Frank MONTEIL, Madame Véronique ZOGHBI, Madame Isabelle ELLIES.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame Julia ZIMMERLICH a donné pouvoir à Monsieur Étienne LHOMET,
Madame Karine VIROT a donné pouvoir à Monsieur Rémy POINTET,
Monsieur Anthony BROUARD a donné pouvoir à Monsieur Christophe COLINET,
Madame Michèle SAGE a donné pouvoir à Madame Sylvie LHOMET,
Monsieur Philippe CASENAVE a donné pouvoir à Madame Véronique ZOGHBI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Aurélie LACOMBE

---oOo---

Objet : DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE

Le rapport de 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C rédigé par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), qui réunit les meilleurs scientifiques dans le domaine de la climatologie, indique qu'il est nécessaire de réduire de 45% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 2010 afin de pouvoir limiter la hausse de la température mondiale à +1,5°C par rapport à une époque préindustrielle avec 67% de chances d'y parvenir. Si nous ne parvenons pas à atteindre cet objectif, les conséquences seraient dramatiques pour les hommes et femmes habitant sur la planète, ainsi que pour l'ensemble de la vie sur Terre. Le rapport du GIEC indique notamment qu'avec une hausse de 2,0 °C le nombre de personnes vulnérables exposées à des risques sérieux liés notamment au manque d'eau et à des vagues de chaleur pourrait s'élever à 562 millions d'ici 2100 et que 99% des récifs coralliens disparaîtraient.

Les Français ne font pas assez d'efforts pour atteindre cet objectif, comme le pointe le rapport 2020 du Haut conseil pour le climat : les émissions françaises en 2019 n'ont décliné que de -0,9 % loin des -3 % attendu à partir de 2025. Le rapport de 2019 « Demain mon territoire » de l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) montre que les collectivités locales ont un rôle clé à jouer dans l'atteinte de cet objectif, et tout notamment les communes.

C'est pourquoi nous proposons que soit décrété à Carignan-de-Bordeaux l'état d'urgence climatique, ce qui concrètement nous engage à une obligation de résultats : baisser chaque année les émissions de gaz à effet de serre des Carignanais, afin de pouvoir atteindre en 2030 l'objectif d'une baisse de 45%.

En 2020, nous avons réalisé une première estimation des émissions de GES des Carignanais, en s'appuyant notamment sur les données de l'Agence Locale Energie Climat (ALEC), sur les résultats de l'Enquête Ménage Déplacements et sur des statistiques nationales provenant du cabinet Carbone 4. Nous avons ainsi estimé que chaque Carignanais émet en moyenne 11048 g de CO2 équivalent, notamment en raison d'un usage important de la voiture (84,6% de tous les déplacements se font en voiture), et de la présence de nombreuses habitations insuffisamment isolées.

Nous nous engageons à publier chaque année au premier trimestre une estimation des émissions des Carignanais s'appuyant notamment sur une observation de la croissance démographique, de l'évolution du trafic automobile et de l'évolution du nombre d'habitations rénovées. Nous pourrions utiliser à cet effet la méthodologie standardisée de l'ADEME pour les bilans GES territoriaux. Ce travail pourrait être complété par une approche quantitative et qualitative avec le suivi d'un panel représentatif de foyers carignanais.

Nous nous engageons à mettre en place une politique de promotion des modes alternatifs à la voiture (marche et vélo) et à faciliter la réalisation de travaux d'isolation pour nos concitoyens propriétaires de logements mal isolés. Une démarche similaire sera conduite sur l'ensemble du patrimoine communal.

D'une manière générale, nous souhaitons accompagner nos concitoyens ainsi que les personnels municipaux vers un changement de nos comportements afin de diminuer notre empreinte carbone. Le changement climatique aura et a d'ores et déjà des conséquences graves pour l'ensemble des habitants de Carignan (canicules difficiles à supporter pour les seniors notamment), et pour l'ensemble des êtres vivants de notre territoire communal (manque d'eau pour les animaux et les plantes). Il est nécessaire dès maintenant de protéger nos concitoyens, et c'est pourquoi nous nous engageons à mettre en place un plan de protection des populations les plus fragiles (enfants et personnes âgées notamment), reposant entre autres sur la végétalisation des espaces constituant aujourd'hui des îlots de chaleur (les cours de récréation, les parkings, ...). Il est aussi nécessaire de protéger la faune et la flore naturelle, par exemple à travers un plan de gestion différenciée des espaces verts publics.

Nous souhaitons mettre en place un plan favorisant la relocalisation de notre alimentation, avec notamment la création de jardins partagés, d'un verger communal et l'installation de nouveaux producteurs locaux.

Nous souhaitons augmenter la part des produits bio et locaux dans les menus de la cantine scolaire.

Cet effort ne peut pas se faire au détriment des populations les plus vulnérables (personnes à faibles revenus par exemple) et il faut donc veiller à ce que les efforts qui doivent être consentis par tous ne les lésent pas particulièrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE ; par 23 voix POUR et 4 CONTRE (Monsieur Frank MONTEIL, Madame Véronique ZOGHBI, Monsieur Philippe CASENAVE, Madame Isabelle ELLIES) :

- ***de décréter l'état d'urgence climatique à Carignan de Bordeaux ;***
- ***de veiller en conséquence à ce que chacune des délibérations prises dans le futur ne soit pas incompatible avec un objectif de réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) et de protection des êtres humains et de la biodiversité ;***
- ***de veiller à ce que les groupes à faibles revenus ne soient pas fragilisés par l'application de ces mesures ;***
- ***de publier chaque année durant le premier trimestre une estimation des émissions de GES de l'année écoulée.***

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.



Le 22 septembre 2020.
Le Maire,


Thierry GENETAY